

l'ensemencer de blé l'année suivante. Nous avons pris alors les chiffres de 1939, au lieu de ceux de 1940. Il s'ensuit que la superficie en question n'est pas celle des emblavures réelles de 1940, car nous incluons une partie des emblavures de 1939.

M. SENN: Les gens de l'Est ne semblent guère satisfaits de cette réduction des emblavures et des primes qu'on accorde. Voici comment raisonnent les cultivateurs de l'Est de l'Ontario. La production par acre de céréales secondaires est naturellement beaucoup plus forte, si la récolte est bonne, que pour le blé et ils se demandent si, avec les prix passablement élevés pour l'orge et l'avoine et quelquefois pour le seigle, si le cultivateur de l'Ouest n'obtiendra pas davantage de sa terre en semant de l'orge et de l'avoine plutôt que du blé. Si le cultivateur de l'Ouest peut retirer autant d'argent à semer de l'orge et de l'avoine ou des céréales secondaires qu'à semer du blé, je ne vois pas pourquoi on lui verse une prime pour réduire ses emblavures et semer des céréales secondaires. Le ministre nous dira-t-il si l'on a jamais pensé à cela?

L'hon. M. GARDINER: Oui, mais cette question est étrangère à la raison qui a déterminé cette ligne de conduite.

M. SENN: Je sais cela.

L'hon. M. GARDINER: Nous avons entrepris de faire ce que l'on avait tenté aux Etats-Unis auparavant. Dans l'accord entre les différents pays qui produisaient un surplus de blé, on nous demandait de réduire nos emblavures au Canada; c'est la méthode que nous avons adoptée pour atteindre cette fin. Notre but était alors d'éviter le paiement d'une somme fixée à environ 100 millions, tirée du trésor public, naturellement, au sujet du blé; nous avons cru réduire ce montant en réduisant les emblavures. A la suite de cette mesure, comme les honorables députés se le rappelleront, on a craint en 1941 de nuire à d'autres sections du pays, et nous avons alors adopté une mesure comportant l'aide au transport des céréales secondaires vers l'est du Canada afin d'améliorer la situation des cultivateurs de cette partie du pays. Je dois dire que cette mesure s'est révélée plus avantageuse qu'on ne l'avait d'abord supposé et, de plus, beaucoup plus nécessaire. Donc en 1942, au lieu de verser 50 p. 100 seulement sur le transport de ces céréales dans une province prête à payer l'autre moitié, nous avons accepté de payer tout le transport et, en plus, nous avons fixé un plafond sur le prix des céréales secondaires. Nous avons dit que quelque prix que les cultivateurs puissent obtenir ailleurs, ils ne peuvent vendre ces produits au Canada au-dessus d'un certain

prix. Autant que je me souviens,—je n'ai pas les chiffres sous la main, mais je puis les obtenir plus tard,—nous avons versé l'an dernier bien plus que 10 millions de dollars pour le transport des céréales secondaires dans l'Est.

M. SENN: Environ 9 millions de dollars.

L'hon. M. GARDINER: Jusqu'à une certaine date, mais le mouvement s'est graduellement accru et lorsqu'on aura reçu tous les comptes, la somme sera de 10 millions de dollars. C'est une somme considérable et l'Etat la verse pour que le grain parvienne à meilleur marché aux cultivateurs de l'Est. On a protesté alors, sous prétexte que cela pourrait nuire à la zone de production du maïs qui comprend surtout deux comtés et à d'autres régions où se cultive avantageusement le grain de provende. Ces contrées ont probablement souffert de la mesure jusqu'à un certain point, mais à part cela, elle n'a pas soulevé de fortes plaintes. On estime qu'elle favorise les agriculteurs de l'Ouest, en leur permettant de toucher la prime à la réduction des emblavures. Elle leur a aidé à vendre cette quantité de grain à un prix plus bas et il a été aussi à l'avantage des cultivateurs de l'Est d'obtenir ce grain à un prix maximum déterminé, qui n'est pas aussi élevé qu'il le serait, si on l'expédiait ailleurs.

M. SENN: Le ministre n'a pas répondu à ma question: savoir, si les cultivateurs de l'Ouest ont retiré autant d'argent d'une plus grande production de céréales secondaires qu'ils en auraient retiré s'ils avaient semé du blé et obtenu le prix fixé par la Commission du blé de temps à autre?

L'hon. M. GARDINER: J'ai répondu que cela ne découle vraiment pas de ce que nous avons fait. Je répondrai de mon mieux. Cette année, si l'on tenait compte seulement des rendements et des prix de 1942 et du fait que nous ne pouvons livrer que la moitié de notre blé—il va de soi que nous n'avons pu non plus livrer jusqu'ici la moitié de nos céréales secondaires, mais si nous pouvions le faire aux prix actuels et tenir compte des rendements de l'an dernier, nos recettes provenant de la vente des céréales secondaires seraient probablement égales à celles de la vente du blé. Mais en général tel n'est pas le cas, surtout dans les régions où règne la sécheresse et où les précipitations pluviales sont particulièrement faibles. Les céréales secondaires semées sur les jachères d'été de certains de ces sols s'enfouissent fort mal à cause de l'épaisseur du chaume et leur rendement n'est pas aussi bon qu'il devrait être, lorsque la précipitation est abondante. Mais au cours d'une année assez favorable, les jachères d'été